

Il y a urgence pour le service public d'éducation : Il faut des postes pour le 1^{er} degré

EN GIRONDE,

- 359 écoles ont une moyenne à plus de 24 élèves/classe, beaucoup de classes (notamment en maternelle) accueillent 29 ou 30 élèves !
- Les élèves en situation de handicap ne sont pas accueillis dans des classes à effectifs allégés.
- Les RASED sont exsangues : il manque 76 Psy-EN, 115 Maître E et 120 Maître G, pour avoir un RASED complet pour 800 élèves et permettre une prise en charge satisfaisante de tous les élèves en grande difficulté scolaire !
- Les absences des enseignant-e-s ne sont pas remplacées. 21 postes de ZIL en moins depuis 2009 !
- Temps partiels, disponibilités, exeat, stages de formation continue supprimés ou refusés sous prétexte de manque de postes !
- Et, le DASEN annonce pour la rentrée la dédoublement des classes de grande section en Education prioritaire, 50 écoles seraient concernées, tout autant de postes à créer !. Si l'abaissement des effectifs est un levier pour la réussite des élèves, c'est dans toutes les classes qu'il faut le faire !

Alors la maigre dotation de 102 postes prévue pour la rentrée prochaine est très loin de faire le compte !

Il faut des créations massives de postes d'enseignants et dès maintenant en ayant recours à la liste complémentaire du concours !

Les AESH doivent bénéficier d'un véritable statut, d'une formation et d'une rémunération à la hauteur de leur mission essentielle.

Abandon du profilage des postes !

- **2015** : Tous les postes en REP+, les directions d'écoles avec une décharge à 50% ou totale, les postes en TPS, *plus 18 autres types de postes (CPC, classes citadines, FLE, hôpital, certaines ULIS, SESSAD, coordonnateur AVS....)*
- **2018** : les postes CP et CE1 dédoublés, les directions REP
- **2021** : les postes GS dédoublés
- **2022** : à qui le tour ?

Le DASEN de la Gironde a fait le choix de profiler des dizaines de postes dans le département. A ce titre les postes en classes dédoublées, direction de REP, poste en REP+, directions 50% de décharges et +... la liste est longue... sont soumis à commission d'entretien. Aucun de ces postes n'est attribué au barème ! Le profilage remet en cause les droits collectifs des agents et le traitement équitable de tous les enseignant-es. Les risques psychosociaux engendrés par cette politique destructrice sont bien réels :

Une dizaine de collègues occupant ces postes à titre provisoire n'ont pas reçu un avis très favorable de la commission première entraînant leur départ forcé de l'école et de leur poste alors qu'ils et elles remplissent parfaitement leur rôle, sont pleinement impliqués et ont reçu des rapports élogieux voire avaient eu un avis très favorable lors de la commission d'entretien l'année ! Le profilage ce n'est pas la promotion de nos compétences

professionnelles mais la capacité à répondre à satisfaire un jury ! sur des aspects théoriques, voire idéologiques, de notre métier !

En école maternelle REP et REP+, les collègues ont appris la veille des vacances qu'ils devraient candidater sur les postes de GS dédoublées alors qu'ils n'ont pas la garantie que leur école sera concernée par le dispositif ! Si aucun des collègues de l'école n'obtient l'avis très favorable de la commission d'entretien, les conséquences seront dramatiques : les collègues derniers arrivés seront en mesure de carte scolaire et donc perdront leur poste !

Enfin, pour les collègues en poste depuis plus de trois ans et qui souhaitent changer d'école, ils et elle doivent repasser l'entretien, la défiance allant donc jusqu'à considérer qu'après trois ans, on ne fait peut être plus l'« affaire » !

Bordeaux, le 3 mars 2021

